



Séance ordinaire du 11 juin 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice de la MRC de Charlevoix, situé au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse et conseiller suivants :

MM. Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller	Saint-Hilarion
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 mai 2025
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 28 mai 2025
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
5. Dépôt des états financiers 2024 de la MRC de Charlevoix
6. Dépôt des états financiers 2024 du TNO Lac-Pikauba
7. Nomination du vérificateur pour 2025

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

8. FRR – Émergence de projets d'entreprises : octroi d'une aide financière à un promoteur
9. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
10. FRR – Projet Signature : octroi d'une aide financière à la municipalité de Les Éboulements
11. FRR – Projet Signature : octroi d'une aide financière à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres
12. FRCN : adoption du rapport annuel 2024-2025
13. Renouvellement de l'Entente Espace PME Innovation – ERAC – de la Capitale-Nationale 2025-2027

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

14. Certificat de conformité : Saint-Hilarion, règlement numéro 473
15. Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
16. Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
17. PADF : octroi d'une aide financière à des promoteurs

Divers

18. Demande de commandite : Club de Montagne et d'escalade de Québec (Festival Trad Charlevoix)
19. Rapport de représentation
20. Affaires nouvelles



- 20.1. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à un promoteur
- 20.2. Demande de commandite : Club de barils de Charlevoix (gymkhana)
- 20.3. Amendement de la résolution SE-2025-06 – Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités
- 20.4. Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité
21. Correspondance
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

83-06-25 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

84-06-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2025

Il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2025 soit adopté.

85-06-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 MAI 2025

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 28 mai 2025 soit adopté.

86-06-25 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 38363 à 38422	250 420.34
Paiements par dépôts directs # 3222 à 3309	489 155.67
Paiements Accès D # 1527 À 1552	9 146.91



Paiements pré-autorisés JG-3452-3722-3723-3724-3725-3726-3727-3730-3731-3732-3733-3743-3745	132 684.55
Salaires nets versés - rapport # 1274 à 1277	119 766.25
TOTAL	1 001 173.72

Avenir d'enfant

Chèque # 11494	3 000.00
----------------	----------

MRC et Avenir d'enfant	TOTAL	1 004 173.72
-------------------------------	--------------	---------------------

TNO Lac Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 1037 à 1041	52 639.39
-----------------------	-----------

Paiement pré-autorisé JG-185	8.41
------------------------------	------

TOTAL	52 647.80
--------------	------------------

Baux de villégiature (TNO Lac Pikauba)

Chèques # 197 à 199	52 235.51
---------------------	-----------

Paiements pré-autorisés JG-74-75-76-82-83-84	126.14
----------------------------------------------	--------

TOTAL	52 361.65
--------------	------------------

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Groupe Géomatique Azimut Inc.	CESA00414	11 653.33 \$
		11 653.33 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

87-06-25 5- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE LA MRC DE CHARLEVOIX

En présence, monsieur Gino Simard, représentant de la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette & Associés, et madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, ont présenté les états financiers préparés par la firme comptable Aubé Anctil Pichette & Associés. Ces derniers ont présenté au conseil le rapport financier pour l'année financière 2024 pour la MRC de Charlevoix, incluant le rapport financier détaillé pour la Gestion des matières résiduelles et les fonds d'investissement (FLI et FLS), donné les explications nécessaires et répondu aux questions des membres du conseil.



Il est ainsi convenu d'accepter le rapport financier 2024, tel que préparé par la firme Aubé Anctil Pichette & Associés pour la MRC de Charlevoix, et dont copie est remise aux membres du conseil, incluant le rapport financier 2024 pour la Gestion des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte le dépôt des états financiers vérifiés 2024 de la MRC, incluant les données financières relatives à la Gestion des matières résiduelles.

88-06-25 6- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DU TNO LAC-PIKAUBA

En préséance, monsieur Gino Simard, représentant de la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette & Associés, et madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, ont présenté les états financiers préparés par la firme comptable Aubé Anctil Pichette & Associés. Ces derniers ont présenté au conseil le rapport financier pour l'année financière 2024 pour le TNO Lac-Pikauba, donné les explications nécessaires et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est ainsi convenu d'accepter le rapport financier 2024, tel que préparé par la firme Aubé Anctil Pichette & Associés pour le TNO Lac-Pikauba, incluant la Gestion des baux de villégiature, et dont copie est remise aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte le dépôt des états financiers vérifiés 2024 du TNO Lac-Pikauba, incluant les données financières relatives à la Gestion des baux de villégiature.

89-06-25 7- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2025

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la firme Aubé Anctil Pichette & Associés soit mandatée pour effectuer la vérification des états financiers 2025 de la MRC de Charlevoix et du TNO Lac-Pikauba de la MRC de Charlevoix.

90-06-25 8- FRR – VOLET ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir l'émergence de projets d'entreprises, financée par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet émergence de projets d'entreprises du FRR pour l'année 2025;



Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Évaluation du marché	Bar laitier et boutique Route 138 (FE2506-816)	2 887 \$ (2025)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 2 887 \$ conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d'une entente intervenant avec le MAMH à cet effet.

QUE monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

91-06-25 9- FRR - FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU QUE le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse pour le financement d'un projet en économie sociale dans le cadre du FDEÉS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise suivante, dont le projet est recommandé dans le cadre du FDEÉS, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Stratégie de croissance 2025	Club Quad Destination Charlevoix (Dossier no E2504-809)	FRR - FDEÉS (2025) 10 000 \$ FLI 5 000 \$

QU'un prêt de 5 000 \$ dans le cadre du FLI soit accordé au promoteur, selon les modalités convenues dans le cadre d'un contrat de prêt;



QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

92-06-25 10- FRR – VOLET SIGNATURE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR (volet 3) intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs de village;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* est de 30 000 \$ maximum;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR (volet 3), un projet a été soumis par la municipalité des Éboulements, visant l'aménagement du site retenu comme prioritaire par la municipalité;

ATTENDU QUE le coût total de la demande d'aide financière de la municipalité des Éboulements s'élève à 29 174 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 29 174 \$ à la municipalité des Éboulements dans le cadre du FRR (volet 3) - projet Signature.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité des Éboulements.

93-06-25 11- FRR – VOLET SIGNATURE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR (volet 3) intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs de village;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* est de 30 000 \$ maximum;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR (volet 3), un projet a été soumis par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, visant l'aménagement du site retenu comme prioritaire par la municipalité;

ATTENDU QUE le coût total de la demande d'aide financière de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'élève à 12 879 \$;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 12 879 \$ à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans le cadre du FRR (volet 3) - projet Signature.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

94-06-25 12- FRCN : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025

ATTENDU le dépôt du rapport annuel 2024-2025 préparé par le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU le bilan annuel des contributions financières octroyées aux divers promoteurs et bénéficiaires présenté dans ce rapport couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel 2024-2025 tel que déposé et présenté et que celui-ci soit transmis à monsieur Hugo Roy, sous-ministre associé du Secrétariat de la Capitale-Nationale.

95-06-25 13- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ESPACE PME INNOVATION – ERAC – DE LA CAPITALE-NATIONALE 2025-2027

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a annoncé récemment que les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) deviendront des Espaces PME Innovation;

ATTENDU QUE le mandat des Espaces PME Innovation sera axé sur l'accompagnement direct des entreprises, le développement de l'expertise à l'interne des Espaces et l'animation de l'écosystème régional d'innovation et qu'ils seront reconnus comme étant la 2^e ligne de soutien aux entrepreneurs en innovation;

ATTENDU QUE la dernière entente s'est terminée le 31 mars 2025 et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement pour 2025-2027 en identifiant un nouvel organisme porteur;



ATTENDU QUE, lors de leur réunion du 5 mai 2025, les partenaires de l'Entente, soit la MRC de Portneuf, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est, la Ville de Québec ont signifié leur accord de conclure une entente avec Développement Côte-de-Beaupré, à titre d'organisme porteur de l'Entente Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale pour la période débutant à la date du dépôt officiel d'une demande d'aide financière auprès du MEIE jusqu'au 31 mars 2027;

ATTENDU QUE le comité exécutif de Développement Côte-de-Beaupré, par voie de sa résolution 2025-CE-05-15 adoptée le 15 mai 2025, a accepté d'être l'organisme porteur de l'Entente PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 et, qu'à cette fin, a déposé ce même jour la demande d'aide financière au Programme d'appui au fonctionnement d'organismes de développement économique (PAFODE) auprès du MEIE;

ATTENDU QUE Développement Côte-de-Beaupré signera une nouvelle entente avec le MEIE pour la mise en œuvre de l'Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027 en vertu dudit programme nommé au paragraphe précédent, et ce, au bénéfice de tous les partenaires de l'Espace;

ATTENDU QUE les partenaires régionaux de l'Espace PME Innovation, que sont les MRC et la Ville de Québec, ont convenu de séparer leur entente avec Développement Côte-de-Beaupré en deux ententes distinctes, c'est-à-dire une entre la Ville de Québec et Développement Côte-de-Beaupré et une autre entre les six MRC et Développement Côte-de-Beaupré pour ce même projet;

ATTENDU QUE Développement Côte-de-Beaupré devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

ATTENDU QUE le budget est réparti de la façon suivante :

REVENUS	2025-2026	2026-2027 *	Entente totale
60,00% MEIE	202500	202500	405000
31,36% Ville de Québec	105840	105840	211680
8,64% Les 6 MRC de la Capitale-Nationale	29160	29160	58320
100% TOTAL REVENUS	337500	337500	675000
TOTAL DÉPENSES	337500	337500	675000
Détails des revenus			
60% MEIE Programme d'appui au fonctionnement des organismes de développement économique	202500	202500	405000
0,76% MRC de Charlevoix-Est	2565	2565	5130
0,80% MRC de Charlevoix	2700	2700	5400
1,52% MRC de La Côte-de-Beaupré / Développement Côte-de-Beaupré	5130	5130	10260
0,44% MRC de l'Île d'Orléans	1485	1485	2970
2,48% MRC de La Jacques-Cartier	8370	8370	16740
2,64% MRC de Portneuf	8910	8910	17820
31,36% Ville de Québec	105840	105840	211680
100% TOTAL REVENUS	337500	337500	675000

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière :

1. à signer l'entente à intervenir entre la MRC de Charlevoix et Développement Côte-de-Beaupré dans le cadre de l'Espace PME Innovation de la Capitale-Nationale 2025-2027;



2. à contribuer pour une somme maximale de 5 400 \$ à Développement Côte-de-Beaupré pour l'entente 2025-2027 à même le Fonds Régions et Ruralité, répartie également pour 2025-2026 et 2026-2027.

96-06-25 14- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : SAINT-HILARION, RÈGLEMENT NUMÉRO 473

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a adopté le 3 mars 2025, le règlement portant le numéro 473 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no. 473 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 473 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 473 de la municipalité de Saint-Hilarion.

97-06-25 15- FONDS DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT HABITÉE DU MASSIF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU le Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de la MRC de Charlevoix qui bénéficie d'une enveloppe de 70 000 \$ à attribuer à divers projets pour l'année 2025;

ATTENDU l'appel de projets coordonné par la MRC relativement au Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif;

ATTENDU QUE trois projets soumis ont été retenus et que, suite à leur analyse, les recommandations suivantes sont formulées par le comité d'analyse au Conseil de la MRC:

Organisme	Projet	Aide financière accordée
Canyoning Québec	Déplacement d'un obstacle rocheux	1 214 \$
Coopérative de solidarité L'Affluent	Activités à caractère culturel et communautaire	12 268 \$
Coop de l'Arbre	Opérationnalisation de la carte interactive	9 600 \$
TOTAL		23 082 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le comité d'analyse de l'appel de projets dans le cadre du Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.



QUE monsieur **Jérôme FOURNIER**, agent de développement forestier, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les bénéficiaires.

**16- FONDS DE MISE EN VALEUR DU TNO
LAC-PIKAUBA : OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

Ce sujet de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**98-06-25 17- PADF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES
PROMOTEURS**

ATTENDU l'entente régionale pour la délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

ATTENDU QUE le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées (objectif 1.2) visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

ATTENDU le dépôt de projets à la MRC relativement au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par la ZEC des Martres et que, suite à leur analyse, la recommandation suivante est formulée au conseil de la MRC:

Organisme	Projet	Aide financière
ZEC des Martres	Aménagement de travaux dans le secteur de l'Entrée no 4	23 000 \$
ZEC des Martres	Aménagement de travaux sur le Petit lac Malbaie	52 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le comité d'analyse de la MRC dans le cadre du PADF et que celle-ci soit transmise à la MRC de Portneuf, désignée MRC délégataire dans le cadre de l'administration de l'entente régionale relative à la délégation du PADF.

QUE monsieur **Jérôme FOURNIER**, agent de développement forestier, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ce promoteur.



QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec l'organisme bénéficiaire.

99-06-25 18- DEMANDE DE COMMANDITE : CLUB DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE QUÉBEC (FESTIVAL TRAD CHARLEVOIX)

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à Club de Montagne et d'escalade de Québec dans le cadre du projet « Festival Trad Charlevoix » qui se tiendra à Saint-Urbain du 29 août au 1^{er} septembre 2025, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

19- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Activités de représentation du préfet : monsieur Patrick Lavoie a participé aux rencontres et activités de représentation de la MRC suivantes :

- Anniversaire de la Maison La Montée;
- Rencontre d'échanges avec la STQ dans le dossier de la traverse de l'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Lancement du renouvellement de l'entente paysages Capitale-Nationale tenue à Baie-Saint-Paul;
- Présentation du Commissaire au lobbyisme aux élus de la MRC de Charlevoix;
- Lancement des Festivités du 350^e de Petite-Rivière-Saint-François;
- Annonce d'une nouvelle ressource au service de l'Envol;
- Participation au colloque CEMA Santé;
- Assemblée annuelle du DSI Charlevoix tenue aux Éboulements.

20- AFFAIRES NOUVELLES

100-06-25 20.1- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à un promoteur ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution à l'organisme suivant dont le projet est prévu au plan d'action 2025 dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
CRÉER ET BRILLER Ateliers d'exploration artistique s'adressant à des personnes judiciairisées	CRC Le Pavillon	6 644 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

QUE madame **Annie VAILLANCOURT**, agente de développement culturel et patrimonial, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée.

101-06-25 20.2- DEMANDE DE COMMANDITE : CLUB DE BARILS DE CHARLEVOIX (GYMKHANA)

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 250 \$ au Club de baril de Charlevoix dans le cadre de la compétition gymkhana qui aura lieu à l'Écurie Rochefort de Saint-Hilarion du 25 au 27 juillet 2025, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

102-06-25 20.3- AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION SE-2025-06 – AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté la résolution SE-2025-06 le 30 avril 2025 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la MRC est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement



QUE la résolution SE-2025-06 est modifiée afin qu'il y soit également résolu que la MRC de Charlevoix autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

103-06-25 20.4- AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

De confirmer l'adhésion de la MRC de Charlevoix aux objets de l'entente;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix, l'entente « Développement territorial » intégrant le volet Vitalisation du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.



21- CORRESPONDANCE

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

Le Bureau des affaires publiques, 5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada des Forces armées canadiennes nous informe qu'il y aura, du 6 au 10 juin, environ 9 soldats qui mèneront un exercice d'entraînement impliquant le système de purification d'eau par osmose inversée (SPEOI) à Cap-aux-Oies dans Charlevoix. L'accès au site de l'exercice sera restreint, mais n'affectera pas l'accès du public à la plage de Cap-aux-Oies. Aucune arme ni munition ne sera utilisée.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

104-06-25 23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean-Guy Bouchard et adoptée unanimement. Il est 16 h 35.

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière

Patrick Lavoie
Préfet